



## **Programme de bourses d'études de l'AMSC 2024 - Région de l'Atlantique**

*Vous pouvez envoyer vos demandes de bourses d'études dès maintenant!*

La région de l'Atlantique de l'AMSC continue de promouvoir la formation continue par le biais de son programme de bourses d'études. Une aide financière sera offerte aux aspirants moniteurs de ski à temps plein et à temps partiel qui ont démontré leur engagement envers ce sport et qui se sont distingués par leur initiative ou leur participation à leur école de neige respective de la région de l'Atlantique. La région de l'Atlantique de l'AMSC a alloué des fonds dans le budget de 2024 pour aider les membres en règle de l'Atlantique à payer les frais d'inscription ou d'autres coûts associés à la participation à des programmes éducatifs sanctionnés par l'AMSC.

Pour l'année 2024, un fonds de bourses d'études est disponible grâce au modèle de financement nouvellement adapté. Il existe trois catégories de bourses d'études : (a) progression dans le cheminement, (b) accès aux membres éloignés et (c) participation au Sommet Le ski au féminin (WIS) de l'AMSC. La progression dans le cheminement comprend les stages, examens ou programmes de niveau 2, 3 et 4 de l'AMSC qui font partie du cheminement éducatif. L'accès aux membres éloignés s'adresse aux membres qui vivent dans des régions éloignées où les stages ne sont pas facilement accessibles et qui doivent régulièrement se déplacer pour leur développement professionnel. La participation au Sommet Le ski au féminin WIS s'adresse aux membres féminins du Canada Atlantique qui assisteront au Sommet WIS de l'AMSC, dans le but de promouvoir la fidélisation des membres féminins et la participation à des événements qui ne sont pas offerts dans notre région.

En cas de candidatures multiples dans une catégorie donnée, le financement sera divisé entre les candidats retenus et appliqué à la moitié des frais d'inscription à un programme, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ du montant total du financement annuel alloué et sans que le montant de la bourse soit inférieur à 100 \$.

### **Le candidat doit:**

- être membre en règle de l'AMSC dans la région de l'Atlantique;
- indiquer la ou les catégories de bourses d'études pour lesquelles il fait une demande;
- inclure un résumé de son implication et de son dévouement au sein de son école de neige, y compris toute réalisation ou reconnaissance spécifique reçue, et/ou décrire ses objectifs de carrière au sein de l'industrie du ski;
- inclure une lettre de recommandation du directeur de l'école de neige de l'Atlantique, du formateur de l'AMSC ou de son superviseur;

- envoyer la demande de bourse au comité des finances du conseil de l'Atlantique de l'AMSC, au plus tard le 21 février 2024 (date limite) à l'adresse suivante : [csiaatlanticregion@gmail.com](mailto:csiaatlanticregion@gmail.com);
- présenter la confirmation de l'inscription, ainsi que la date et le lieu du stage ou de l'examen faisant l'objet de la demande, et
- indiquer la qualification dans une catégorie précise. Exemple : Niveau 2, WIS, région éloignée.

**Les bourses seront attribuées sur la base des critères suivants :**

- tous les renseignements mentionnés ci-dessus ont été soumis;
- la bourse sera valable pour la période commençant le 1er décembre 2023 et se terminant le 30 juin 2024;
- en cas d'annulation de la formation attribuée, le montant de la bourse sera reporté à la saison suivante, sous réserve de la confirmation écrite par le candidat de son inscription à la nouvelle formation;
- l'inscription du membre au stage doit être confirmée auprès du bureau national de l'AMSC;
- la priorité sera accordée à un membre qui n'a pas reçu de bourse de l'Atlantique ou de bourse nationale au cours d'une période de trois ans;
- la demande de bourse est assujettie aux fonds disponibles au moment où le candidat présente sa demande, et;
- un chèque correspondant au montant accordé sera envoyé par la poste au candidat dans la semaine suivant la fin du stage.

**Processus de sélection et communication :**

Le comité des finances du conseil de l'AMSC Atlantique est responsable de la sélection des candidats. Le conseil de l'AMSC Atlantique examinera toutes les candidatures du 21 au 27 février 2024. Tous les candidats seront avisés par le conseil de l'AMSC Atlantique au plus tard le 28 février 2024, par écrit (lettre ou courriel), par téléphone ou par tout autre moyen jugé adéquat.